



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Nettoyant S liquide (F)
Code-Nr. 152000

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées

Liquides Techniques

2. Identification des dangers

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

F; R11
Xi; R36/38
N; R51/53
Xn; R65
R67

Phrases R

11 Facilement inflammable.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

F Facilement inflammable
Xn Nocif
N Dangereux pour l'environnement

Phrases R

11 Facilement inflammable.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

Nettoyant S liquide (F)

- 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S

- 26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol	20 - 30	F R11; Xi R36; R67
67-64-1	200-662-2	acétone	10 - 20	F R11; Xi R36; R66; R67
64742-49-0	265-151-9	Hydrocarbure aliphatique (note H, P)	1 - 10	F R11; Xn R65; Xi R38; N R51/53; R67
64742-49-0	265-151-9	Naphta (pétrole) léger hydrotraité, naphta hydrotraité, à bas point d'ébullition (note P)	30 - 50	F11; Xn R 65; Xi R38; R67; N R51/53

4. Premiers secours

Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Si le produit est avalé, ou si l'on vomit le produit, risque de pénétration dans les poumons (risque d'aspiration).

Ne pas faire vomir.

Traitement médical.

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Les symptômes suivants peuvent apparaître:

perte de connaissance

état d'ivresse

vomissements

céphalées

engourdissement

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools
produits extincteurs en poudre
dioxyde de carbone

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.
Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

Les méthodes de nettoyage

Éliminer selon les réglementations en vigueur.
Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Ne pas ouvrir par la force ou brûler.
Le produit est combustible.
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Éviter les sources de chaleur.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Utiliser uniquement des récipients spécialement autorisés pour la matière/le produit.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Stocker au frais.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques

Aération et évacuation d'air suffisantes.

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
67-64-1	acétone	8 heures	1210	500	

Protection respiratoire

appareil de protection respiratoire autonome
en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire
filtre à combinaison multiple ABEK/P3

Protection des mains

Die einzusetzenden Schutzhandschuhe müssen den Spezifikationen der EG-Richtlinie 89/686/EWG und der sich daraus ergebenden Norm EN374 genügen.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: caoutchouc nitrile; 0,4mm; 480min; 60min.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min

Protection des yeux

lunettes avec protection latérale

Protection de la peau

Vêtements de protection

Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat
liquide

Couleur
incolore, limpide

Odeur
agréable

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
plage d'ébullition	60 - 110 °C				
Plage de fusion	< -30 °C				
Point d'éclair	-20 °C				agent dispersant d'aérosol



Fiche de données de sécurité conforme
Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'impression 11.02.2011

Modifié 10.02.2011 (F) Version 6.0

Nettoyant S liquide (F)

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température d'inflammation	> 260 °C				agent dispersant d'aérosol
Limite inférieure d'explosibilité	0,8 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	13 Vol-%				
Pression de vapeur	200 hPa	20 °C			
Densité	0,73 g/ml	20 °C			
Solubilité dans l'eau					difficilement soluble

Danger d'explosion

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

10. Stabilité et réactivité

Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.

Matières à éviter

Réagit au contact des agents d'oxydation.

Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

11. Informations toxicologiques

Constatations empiriques

Un contact fréquent et prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, ce qui risque de faire mal et de causer des maladies inflammatoires de la peau (dermatite)

Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée.

l'aspiration du produit peut provoquer des lésions des voies respiratoires ou des lésions pulmonaires

Irrite les organes de la respiration

L'inhalation a un effet narcotique ou provoque une sensation d'ivresse

Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques.

La classification a été effectuée par calcul d'après la Directive Préparations (1999/45/CE).

12. Informations écologiques

Informations relatives à l'élimination (persistance et dégradation)

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Dégradabilité physico-chimique	Le produit est facilement volatil, et une bonne élimination du produit présent dans l'eau est obtenue par strippage.			



Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
--------------------	-------------------	---------	------------

Biodégradabilité

Le produit est difficilement biodégradable.

Remarques diverses relatives à l'environnement

Valeur	Méthode	Remarque
--------	---------	----------

Valeur AOX		D'après la recette, le produit ne contient aucun halogène lié organiquement.
-------------------	--	--

Remarques générales

En raison de la toxicité du produit envers les organismes aquatiques, ne pas le rejeter dans le milieu collecteur.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination

Code déchets	Nom du déchet
15 01 04	emballages métalliques
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 91/689/CEE. relative aux déchets dangereux

Recommandations relatives au produit

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

D'où la distinction entre "déchets pour le recyclage" et "déchets pour l'élimination". Les exigences spécifiques - en particuliers à l'arrivée - sont d'ailleurs également réglées par les Länder.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Propan-2-ol, Aceton Mischung), 3, II, (D/E), Dispositions spéciales 640C, Code de classification: F1

Transport en tant que "quantité limitée" en conformité avec chapitre 3.4 ADR

Transport maritime IMDG

UN 1993 FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Propan-2-ol, ACETON Mixture; NAPHTHA (PETROLEUM)), 3, II, MARINE POLLUTANT

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

UN 1993 Flammable liquid, n.o.s. (Propan-2-ol, ACETON Mixture), 3, II

Informations diverses relatives au transport

24h EMERGENCY CONTACT (TRANSPORT) +49(0)178 433 7434 (Consultank Lutz Harder GmbH)

15. Informations réglementaires

Directive COV (composants organiques volatils)

Teneur COV 72,9 %

(composants organiques volatils)



Valeur COV 729 g/L
(composants organiques
volatils)

16. Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 11 Facilement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 38 Irritant pour la peau.

R 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.